

PROCES-VERBAL NOMMANT LE PREMIER GERANT

Le soussigné, Monsieur **Benoît CIZERON**, demurant 8, allée de Notre Dame des Absents - 42480 LA FOUILLOUSE,

Agissant en qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée BM² EXPERTISE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA FOUILLOUSE, du 22 janvier 2024, qui sera publié en même temps que le présent acte,

Décide qu'il exercera les fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Benoît CIZERON dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Benoît CIZERON accepte les fonctions de gérant et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Benoît CIZERON percevra une rémunération en qualité de Gérant qui sera fixée ultérieurement.

Il aura droit, en outre, au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LA FOUILLOUSE
Le 22 janvier 2024

Benoît CIZERON

Signé électroniquement le 22/01/2024 par
Benoît CIZERON

 Signed with
universign 